



Comité de Seine Saint Denis

Athlétisme



Saison 2012 / 2013

*Prochaine
réunion :
Lundi
9 Septembre 2013
à 18h30*

N°8 du 04/06/2013

16 avenue Paul Eluard – 93000 BOBIGNY
Tél : 01.48.31.12.59. – Fax : 01.48.32.99.13
Adresse mail : fsgt93@wanadoo.fr
www.fsgt93.fr

Collectif Athlétisme du 3 Juin 2013

Présents :	Yves TAME	AC BOBIGNY
	Malik RACHIDI	U.S.M.A.
	Philippe RENAUDIN	ASG BAGNOLET
	Michel COLOMBO	CAR
	Jacques ROBERT	AC CLICHY S/BOIS
	Jean Yves QUEMENER	TAC
	Anne-Marie REBRAY	ABDO
	Jacqueline DEOM	ABDO
	Richard BARNAY	BABYLONE
Excusé(es) :	Florence PICAUT	BLANC MESNIL ATHLETISME
	Guillaume CARETTE	MONTMAGNY SPORTS
	Hervé CADERON	ES STAINS
	Antoine PALAGONIA	NOISY LE SEC Athlétisme

Demandes de repêchage **au Championnat Fédéral MCJS d'Auby**

En préambule, la commission départementale regrette de ne pas disposer des moyens nécessaires à une bonne gestion des repêchages a savoir :

- Une liste LOGICA émanant de la CFA récapitulant toutes les participations des athlètes aux diverses épreuves comportant les épreuves disputées, liste demandée régulièrement depuis deux saisons.
- Un formulaire de qualification mieux adapté (celui élaboré par Jacqueline Déom semblant mieux convenir)
- Un formulaire de repêchage ajouté au dossier fédéral

Elle rappelle que les dirigeants de clubs sont les premiers filtres et regrette que certains, soit par méconnaissance de la réglementation, ou par mauvaise fois compliquent le travail déjà fastidieux des bénévoles de la commission départementale (trois heures de vérifications !!!!).

Elle rappelle également que les demandes de repêchage des athlètes n'ayant pas participé à l'un des championnats doivent être justifiées par courrier ou par mail en y expliquant les motifs de l'absence.

A près vérification avec les outils dont disposait la commission et sous réserve d'erreur ou d'oubli que le club soumettra à la CFA, la commission prend les décisions suivantes :

- Les demandes justifiées d'ABDO, de l'USMA de NLSA de Babylone sont validées.
- Pour N'SILAH de NLSA suppression de la longueur pour non participation.
- Pour PHELIP Cédric du SDUS suppression du 110M H et de 400M H pour non participation. La commission autorise son repêchage sur 100M en considérant qu'ayant fait le 200M il reste dans la même famille d'épreuves (Vitesse, Haies, Demi-fond, Lancers, Saut).
- Pour le Club de Romainville qui présente des demandes de repêchage malgré la sanction votée (voir dernier PV), la commission après un vote (3 dirigeants pour le maintien de la sanction et 6 pour un peu de clémence) décide de repêcher tous les athlètes des catégories minimales n'ayant pas fait les deux championnats en appliquant la même règle que l'athlète du SDUS pour les épreuves non disputées. Les repêchages des autres catégories sont refusés.
- Pour les demandes particulières de Dos Santos de BMSA et Dia Chérif du SDUS qui reprennent la compétition après une longue blessure et Legentil Cedric qui était d'astreinte "pompier" lors des deux championnats, la commission autorise leur repêchage en raison de leur passé FSGT mais demande au club de fournir à la CFA les justificatifs nécessaires.

